

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Office de l'assurance-invalidité du canton de Neuchâtel s'est doté d'une nouvelle organisation au 1^{er} septembre 2024.

La Chaux-de-Fonds, 2 septembre 2024. L'Office AI Neuchâtel s'est doté d'une nouvelle structure organisationnelle au 1^{er} septembre 2024. Cette réorganisation, fruit d'une collaboration avec des experts externes, vise à renforcer la capacité de l'Office à relever les défis complexes auxquels l'assurance-invalidité est confrontée en Suisse.

Une réorganisation pour répondre à des défis majeurs

Cette nouvelle structure a été pensée pour répondre à trois enjeux majeurs : premièrement, clarifier l'organisation et les processus internes pour une efficacité accrue. Deuxièmement, optimiser le regroupement des activités métier pour encore mieux répondre aux besoins des personnes assurées et pouvoir faire face à la hausse des demandes de prestations de l'AI. Troisièmement, renforcer la capacité de l'Office à faire face aux enjeux multiples et variés de l'assurance-invalidité.

La nouvelle organisation a été bien accueillie par les cadres et la majorité des collaboratrices et collaborateurs de l'Office. Elle s'accompagne de mesures visant à favoriser un environnement de travail sain, constructif et efficace, notamment en renforçant la collaboration intersectorielle et en améliorant la communication interne. Cette réorganisation marque une étape importante dans l'engagement de l'Office AI Neuchâtel à fournir ses prestations de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible à la population neuchâteloise.

La réadaptation professionnelle au cœur de son action

En Suisse, la réadaptation professionnelle est un pilier central de l'assurance-invalidité. Le principe fondamental est clair : « La réadaptation prime la rente. » Cela signifie que l'AI privilégie les mesures permettant aux personnes confrontées à des problèmes de santé de conserver leur emploi ou de se réinsérer dans le monde du travail. Cela passe par diverses mesures adaptées à chaque situation individuelle.

La réadaptation professionnelle présente de nombreux avantages, tant pour les personnes assurées que pour la société dans son ensemble : elle permet aux personnes en situation de handicap de retrouver une certaine autonomie financière et de participer activement à la vie sociale, elle favorise l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail et elle réduit le nombre de bénéficiaires d'une rente d'invalidité, ce qui allège la charge financière de l'AI.

Dans le canton de Neuchâtel, le montant total investi par l'Office AI Neuchâtel dans des mesures de réadaptation a atteint 64,7 millions de francs en 2023. Viennent s'y ajouter les indemnités journalières versées par l'AI, qui se montent à près de 23 millions de francs.

Office AI NE : une triple action

L'Office AI NE est un établissement autonome de droit public financé par des fonds fédéraux dont la mission première est de favoriser l'autonomie, au sens large, des personnes assurées. Pour y parvenir, l'Office AI NE œuvre sur trois plans : le maintien en emploi de la personne malade ou accidentée, la réinsertion professionnelle à travers des mesures de réadaptation spécifiques ou, en dernier recours, le versement d'une rente d'invalidité en cas d'impossibilité de reprendre le travail.

Contact médias :

Gregory JEANNET, directeur

gregory.jeannet@ne.oai.ch

Tél. : 032 910 71 21

Lien vers le site Internet de l'Office AI Neuchâtel : <https://www.ai-ne.ch/>